

commune de vex

03-1

MODIFICATION PARTIELLE DU PAZ

Plan actuel 3

Zone à bâtir

- Zone village
- A A Zone habitation faible densité A - Vex (0.25)
- B B Zone habitation faible densité B - Vex (0.20)
- C C zone constructions et installations d'intérêt public C
- Zone à aménager

Périmètre de modification

Autres zones

Zone protection nature

- d'importance cantonale
- d'importance locale A

Zone protection paysage

- d'importance cantonale
- d'importance locale A

A titre indicatif

- Aire forestière
- Ruisseaux - torrents

02.11.2012
échelle 1/2'000



Adopté par le l'Assemblée primaire en séance du : 16 juin 2005

Adopté par le Conseil d'Etat en séances des : 12 avril 2006 et 24 juin 2009

commune de vex

03-2

MODIFICATION PARTIELLE DU PAZ

Plan modifié 3

Zone à bâtir

- Zone village
- A A Zone habitation faible densité A - Vex (0.25)
- B B Zone habitation faible densité B - Vex (0.20)
- C C zone constructions et installations d'intérêt public C
- Zone à aménager

Périmètre de modification

Autres zones

Zone protection nature

- d'importance cantonale
- d'importance locale A

Zone protection paysage

- d'importance cantonale
- d'importance locale A

A titre indicatif

- Aire forestière
- Ruisseaux - torrents

02.11.2012
échelle 1/2'000



Adopté par le l'Assemblée primaire en séance du : 24.06.2013

Adopté par le Conseil d'Etat en séance du :

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du : 3.0 AVR. 2014

Droit de sceau: Fr. 150.-

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

